



Conseil d'administration du 20 septembre 2017

Délibération n° 2017/31

Objet : Approbation de la convention d'étude de gisements fonciers avec La Roche-sur-Yon Agglomération

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015,

Vu la délibération n°2012/22 du 4 octobre 2012 portant approbation d'un dispositif d'aides financières aux intercommunalités qui engagent des études de gisements fonciers.

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la convention d'étude de gisements fonciers entre La-Roche-sur-Yon Agglomération et l'EPF de la Vendée relative aux études de gisements fonciers.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

21 SEP. 2017

Courrier Arrivé